



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Résister ou accompagner les réformes statutaires actuelles ? Telle est bien la véritable question pour un syndicat réformiste !

Lancée au mois de juillet 2007 par le Premier ministre François Fillon, la révision générale des politiques publiques (RGPP), est présentée par le gouvernement comme un vaste chantier visant à moderniser la Fonction publique et à réduire les dépenses de l'Etat, notamment avec pour objectif de diminuer le nombre de fonctionnaires d'une façon drastique et dans tous les domaines.

Pour la première fois, le Président de la République et son Gouvernement ont engagé un diagnostic complet de toutes les actions de l'Etat

Cette démarche a été présentée aux usagers du service public et aux personnels avec un triple objectif :

- **Avoir un Etat efficace et économe.**
- **Redéfinir les périmètres des politiques publiques et les adapter aux exigences de la société.**
- **Maîtriser et rationaliser les dépenses publiques** tout en améliorant la qualité des politiques publiques.

Mais, les premières annonces faites, les réformes mises en place dès janvier, les projets de texte présentés démontrent, pour l'**UNSA-ITEFA**, "une politique sans précédent" qui "risque de déboucher :

- ❖ **sur une réduction drastique** de la présence territoriale des services publics nationaux",
- ❖ **sur la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion publique** (type anglo-saxon avec la création des agences, qui seront les véritables maîtres d'œuvre des politiques ministérielles),
- ❖ **sur l'éclatement programmé et méthodique du statut général**
- ❖ **et sur un plan social engagé de la fonction publique d'Etat.**

En outre, il est préparé, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, et pour mieux accompagner lesdites « évolutions » certains projets de textes, qui vont être les « outils » de la RGPP, afin :

- *de substituer des mesures plus souples, mises en œuvre à la discrétion des employeurs.*
- *de favoriser la mobilité des agents publics dans le cas de restructurations, de délocalisations de services*



La prime de restructuration de service a vocation à accompagner les mutations et/ou les délocalisations de service consécutives à une opération de restructuration. Les opérations de restructuration ouvrant droit à la prime sont déterminées au niveau de chaque ministère.

- *Mais il est envisagé également d'instituer une indemnité de départ volontaire au bénéfice des fonctionnaires quittant définitivement la fonction publique de l'Etat à la suite d'une démission régulièrement acceptée.*

Ainsi, le projet de loi sur la mobilité, passé ce 18 mars au CSFPE avec avis favorable grâce à l'abstention de 2 syndicats, traduit le projet du gouvernement de vider la fonction publique d'Etat de ses fonctionnaires par un dispositif de mobilité imposée et de recruter des contractuels.

En outre,

- **les articles 1 et 2 font tomber les statuts particuliers** qui "bloquent" selon le ministre de la fonction publique : la mobilité devient le recrutement par l'intégration directe dans la FP avec comme seule exigence le titre ou le diplôme...et donc la négation des statuts particuliers.
- **les articles 6** (accompagnement des mobilités par l'indemnitaire), **7** (réorientation professionnelle : il s'agit pour le ministère d'organiser, en amont, la suppression d'un emploi" !si l'agent concerné refuse 3 emplois correspondant à son grade, son projet, la disposition de mise en disponibilité d'office est mise en œuvre), **8** (cumul d'emplois à temps incomplet), **9** (recours à l'intérim pour le remplacement de congés de maladie, congés de maternité ou paternité, congés parentaux) **sont tout aussi dangereux.**

Sans oublier **la mise à disposition** (réorganisée par le décret publié en 2007), **le détachement libéré** de toutes règles de comparabilité, **l'intégration systématique** après détachement de quelques années, seront également des outils de cette réorganisation.

C'est donc bien une « casse » méthodique de la Fonction Publique de l'Etat qui est engagée par les textes examinés dès ces premiers mois de 2008 : celle du démembrement amorcé, de la dilution annoncée et de la disparition programmée du statut général de la fonction publique.

Devant cette attaque frontale contre le statut général et contre l'architecture de notre service public, l'UNSA s'est prononcé fermement contre ce projet de loi au CSFPE et n'a pas cédé à « l'eldorado » d'un droit à la mobilité.



Ainsi, en 2008, « être fonctionnaire » ne sera plus un choix entre un métier, des missions, choisis par l'agent, mais une obligation de prendre un poste désigné par l'autorité, sans aucune garantie ».

A la veille d'une mutation profonde et irréversible, devant cette volonté activiste de remettre en cause un système sans concertation, devant « la prise d'otages » des usagers pour faire passer en force certaines réformes, l'UNSA-Itefa se permet de répondre comme un miroir en écho au vieux fantasme libéral du «moins d'Etat» la défense d'un «mieux d'Etat».

Pour nous, à l'UNSA ITEFA, un syndicat réformiste doit savoir, certes accompagner les mutations tant que les intérêts des agents l'emportent, **mais également dire fermement "non" lorsque l'abstention devient complaisance, voire collaboration, aux dépens des personnels et des usagers.**

- *Ne pas voter la confiance automatique ne signifie pas une défiance systématique et un immobilisme dépassé mais exprime des divergences fondamentales d'analyse que toute démocratie s'honore d'avoir pour éviter silence passif, voire participation complice à la « casse du service public ».*

Il est bien de notre responsabilité syndicale, et au-delà, des citoyens et des acteurs de notre société, de s'opposer à ces textes, qui mettraient en danger la démocratie sociale, et de porter au contraire, de véritables projets de modernisation et de progrès pour l'ensemble des usagers, salariés du privé et agents du public.

Et ainsi, de choisir la Voie du Milieu, celle qui demande Force et Sagesse dans nos convictions et de la suivre avec persévérance et vigilance.



UN.
ITEFA.